



FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE

À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Comité directeur		
<input type="checkbox"/> RÉOLUTION <input checked="" type="checkbox"/> PROPOSITION À L'AD <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AUX STATUTS <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU GUIDE DE LANGAGE ÉPICÈNE <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU BUDGET <input type="checkbox"/> AUTRES (à spécifier) : _____			
TITRE	Mise en place d'une commission électorale	N°	A6
		(à remplir par le Comité directeur)	
DÉVELOPPEMENT	<p>L'Assemblée des délégué-es décide la mise en place d'une commission électorale pour l'élection de remplacement de la Présidence de la JS Suisse.</p> <p>Les tâches de la commission électorale incluent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Suivi des candidatures à la présidence tout au long du procédé (avant et après annonce des candidatures), incluant les conditions-cadres d'une possible co-candidature. 2. Coordination et soutien à l'organisation des auditions et autres événements autour des élections de remplacement (en collaboration avec les sections et CoRes). 3. Mise en place du déroulement de l'élection à l'Assemblée annuelle extraordinaire afin que le processus de vote garantisse les mêmes chances à toutes les candidatures. <p>La commission électorale se constitue de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 membres du Comité directeur - 1 membre du parti avec de l'expérience en tenue d'élections - 1 membre de la Présidence d'assemblée - À partir du délai de candidature, 1 représentation par candidature <p>Le CD nomme les quatre représentations pour le parti et les communique aux sections.</p>		
JUSTIFICATION (si applicable)	<p>Le Comité directeur souhaite garantir un déroulement d'élection aussi juste et indépendant que possible ainsi qu'une belle campagne pour l'élection de la succession à la Présidence. Afin de faire coïncider au mieux les tâches en vue de l'AAE avec le travail politique du Comité directeur, celui-ci propose la mise en place d'une commission électorale. La mise en place de</p>		

